

<http://enseignants.se-uns.org/Carte-des-REP-et-les-lycees-alors>



Enseignants de l'Unsa

# Carte des REP : et les lycées alors ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : lundi 1er décembre 2014

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La nouvelle carte des REP est dévoilée en ce moment dans les académies.

Construite sur une logique de réseau, elle associe logiquement des collèges et les écoles de leurs secteurs. Reste maintenant à traiter la situation des lycées.

Dès le mois de janvier, le SE-Unsa a interpellé le ministre de l'époque sur cette question.

La réponse du cabinet de Vincent Peillon est on ne peut plus claire : « *des lycées, y compris des lycées professionnels pourront être classés en éducation prioritaire* ». La seule condition posée est que les établissements répondent aux mêmes critères sociaux que les écoles et les collèges bénéficiant du classement.

Pour le SE-Unsa, cette mesure de justice doit se concrétiser.

Lorsque les lycées, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels, correspondent aux critères, ils doivent entrer dans le nouveau dispositif REP. Actuellement, certains lycées et lycées professionnels sont classés ÉCLAIR ou RRS. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire ne peut exclure les lycées.

À l'heure où Najat Vallaud-Belkacem lance un grand plan de lutte contre le décrochage, les lycées, et notamment les lycées pro, ont toute leur place dans l'éducation prioritaire.

Dans les académies, le SE-Unsa sera vigilant à ce que la règle de principe soit respectée. Ce n'est rien d'autre qu'une question d'équité.